

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3425

présenté par

M. Bouloux, M. Fégné, M. Potier, M. Proença, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	6 000 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	6 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu d'une proposition de Déclic collectif.

En France, 80 000 personnes étaient incarcérées au 1er septembre 2024 pour près de 60 000 places opérationnelles dans les établissements pénitentiaires. Cela donne donc une densité carcérale globale à 127,3%. De plus, le taux de récidive et de réitération est de 80% après un enfermement ferme contre 37,4% pour les alternatives à l'emprisonnement, comme les placements en extérieur pour réaliser une activité professionnelle, les travaux d'intérêt général, les mesures éducatives, etc. Bien que ce chiffre soit à nuancer car les types d'infraction et les situations personnelles des condamnés ne sont pas les mêmes pour ces types de sanctions, il apparaît malgré tout que les alternatives à l'emprisonnement permettent de diminuer le taux de récidive et de réitération. De plus, il est clair que les personnes incarcérées ont généralement la volonté de donner du sens à leur peine et de préparer leur réinsertion dans la société.

Pourtant, les aménagements de peine, notamment pour effectuer une activité professionnelle ou suivre une formation, sont encore peu nombreux.

Or, de nombreuses structures offrant des alternatives à la prison et permettant des placements en extérieur se sont développées en France, en particulier dans le secteur de l'agriculture qui constitue l'un des secteurs économiques clés dans la transition écologique et sociale, créant en conséquence un besoin de main d'oeuvre important.

Au vu des très bons résultats dans ces établissements, notamment du point de vue de l'insertion, il pourrait être souhaitable de multiplier ou même généraliser ce procédé. Le présent amendement propose ainsi que l'Etat revalorise l'Aide au poste d'insertion, afin de permettre aux fermes de pouvoir être pérennes financièrement et d'améliorer l'accompagnement des personnes accueillies en recrutant davantage de personnel d'encadrement et d'aide.

Pour respecter les règles de la LOLF, l'amendement transfère donc, en AE et en CP, 6 000 000 d'euros de l'action 9 "Action informatique ministérielle" du programme 310 "Conduite et pilotage de la politique de la justice" vers l'action 1 "Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice" du programme 107 "Administration pénitentiaire". Le député souhaite que le Gouvernement lève le gage.